



## FDSEA - JA - COOPÉRATION - VIGNERONS INDÉPENDANTS

### Au service des propriétaires ruraux

**NOS ENGAGEMENTS : ACCOMPAGNEMENT, CONSEIL JURIDIQUE, DÉFENSE COLLECTIVE ET INDIVIDUELLE**

**ATTENTION  
SCRUTIN A 1 SEUL TOUR**

Au-delà de la défense des intérêts propres des propriétaires bailleurs, nous plaçons notre action au service des enjeux fonciers majeurs qui sont centraux pour l'économie agricole et rurale.

**Votez pour la liste d'union FDSEA + JA + Coopération + Vignerons indépendants**

**ORIGHONI Jean-Paul, Aimargues**

**CHARDOUNAUD Jacques, Saint Bénézet**

**BERTHAUD Yvette, Milhaud**



### NOS PROPOSITIONS

#### Faire évoluer le statut du fermage

- Les propriétaires ruraux sont de plus en plus réticents à louer leur foncier, notamment en raison de la contrainte excessive que fait peser sur eux le statut du fermage tel qu'il est aujourd'hui. Nous demandons entre autres, la traduction législative de deux principes fondamentaux pour les bailleurs : « nouveau preneur, nouveau bail » et « la mise à bail ne dévalorise pas le bien ».

#### Alléger la fiscalité du foncier rural

- IFI, TFNB, IR, CSG, droits de mutation, taxation des plus-values... Une aberration économique et écologique qui pénalise les terres productives et sources de services environnementaux, décourage les propriétaires et affecte les agriculteurs. Nous voulons alléger la fiscalité pesant sur les terres agricoles afin de favoriser leur exploitation, leur transmission et soutenir les agriculteurs.

#### Défendre les propriétaires face aux contraintes environnementales

- ZNIEFF, Zones humides, périmètres de captage, Natura 2000, ZNT... La prolifération des zonages se poursuit hors de toute analyse d'impact sur leur empilement et leurs conséquences. L'État n'est pas capable de dire quel pourcentage du territoire sera concerné! Nous demandons la mise en place de politiques environnementales fondées sur des engagements volontaires négociés. Nous demandons une juste indemnisation des contraintes environnementales se traduisant par une dépréciation de la valeur vénale et/ou locative du foncier.

La Section Nationale des Propriétaires Ruraux, ce sont + de 70 ans d'accompagnement des propriétaires fonciers